



SANTÉ
SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS et BAD

Courrier

*Aux UPR,
Aux syndicats Départementaux,*

Paris, le 6 mars 2025

Objet : La fédération Santé Sociaux de la CFDT appelle les salariés de la BASSMS et de la BAD à se mobiliser localement en intersyndicale le 1er avril 2025.

À toutes et tous,

La fédération été destinataire le 27 février 2025 d'une proposition de mobilisation intersyndicale dans le secteur associatif sanitaire, social et médico-social, de la part de la CGT, SUD, FO et la CFE-CGC, avec les mots d'ordre suivants :

- Augmentation générale des salaires prenant en compte a minima la perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans ;
- Versement inconditionnel des 183 euros pour toutes et tous ;
- Financement des établissements à hauteur des besoins ;
- Amélioration des conditions de travail ;
- Création des postes nécessaires.

Le Secrétariat National a décidé le 3 mars 2025 de répondre favorablement à cette proposition, en pointant néanmoins deux conditions :

- Un périmètre de mobilisation sur le champ des branches BASSMS et BAD,
- Des modalités de mobilisation au niveau local.

Cette date du premier avril porterait à rire, mais pas pour les salarié.e.s du secteur de la BASSMS car pour eux, la négociation de la CCUE n'avance pas.

Pour celles et ceux de la branche de l'aide à domicile, c'est le gouvernement qui leur refuse l'agrément d'un accord signé avec les employeurs qui assurerait le simple respect du droit : pas de coefficient inférieur au SMIC !

Pourquoi ?

Parce que les salarié.e.s sont pris en étau entre un État dont le gouvernement impose des revalorisations pour les plus bas salaires et des Départements exsangues qui doivent les financer tout en étant privés de leurs ressources financières du fait de ce même gouvernement.

Ce n'est toutefois qu'une histoire de circuits par lesquels les financements de l'État doivent arriver jusqu'aux salariés en passant par les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient.

Le dialogue social conduit dans nos branches ne peut se heurter au conflit permanent existant entre l'État et les Départements qui a provoqué le refus

d'agrément de l'avenant 66 dans la BAD, la non-application de l'accord du 4 juin concernant le Ségur dans la BASSMS et qui fait planer une incertitude permanente sur le résultat des négociations en cours et à venir.

C'est pourquoi la fédération Santé Sociaux a répondu à l'appel intersyndical pour le secteur de la BASSMS et de la BAD.

Il est plus que temps de reconnaître l'apport du secteur dans la production de la richesse nationale, et d'en garantir les financements à court, moyen et long terme ! Notre mot d'ordre #JeSuisUneRichesse est toujours autant d'actualité.

Sans nos métiers, sans les travailleurs essentiels dans les secteurs du soin et de l'accompagnement de nos aînés et des plus vulnérables, l'économie ne peut pas tourner.

C'est pourquoi la CFDT revendique :

- Sur la rémunération :

L'agrément immédiat de l'avenant 66 signé par les partenaires sociaux et à court terme une tarification à 35 € de l'heure d'intervention correspondant à +18 % d'augmentation pour les salariés de l'Aide à Domicile.

Une augmentation minimale de 16 % des budgets dans BASSMS pour les seules classifications et rémunérations de la future CCUE.

Dans chaque cas, il s'agit simplement d'atteindre le salaire moyen en France en correspondant aux différents niveaux de qualification.

- Sur l'amélioration des conditions de travail et d'emploi

La reconnaissance de la pénibilité des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social et la mise en place de mécanismes abondant un Compte Épargne Temps Universel pour chaque salarié.e.

La mise en place d'une véritable politique de prévention des risques professionnels.

Cela nécessite donc des moyens pour garantir des conditions de travail permettant aux salariés de se maintenir en emploi et notamment :

- Pour la BAD, cela pourra passer par la lutte contre les temps partiels contraints, en prenant en compte la totalité des temps de travail, y compris les temps de trajets qui, bien que reconnus comme des temps de travail par le droit européen, ne sont toujours pas considérés comme tels par le droit français.
- Pour la BASSMS, cela pourra passer notamment par la mise en place de ratios opposables en effectifs. Ceux-ci devront garantir une qualité des soins et des accompagnements tant pour les professionnels que pour les personnes accompagnées.

La fédération invite **en priorité** les syndicats à mobiliser les salariés pour des rassemblements ou manifestations en intersyndicale auprès des Conseils Départementaux et/ou des préfectures.

Ceux que nous ciblons sont les conseils départementaux et représentants de l'État, ce ne sont pas les employeurs, même si dans la BASSMS, ils portent leur part de responsabilité dans la situation actuelle. C'est pourquoi les rassemblements dans les établissements sont à envisager dans un second temps.

En fonction des configurations locales, libre à vous d'envisager toute forme de mobilisation respectant les cibles qui permettent d'assurer la participation la plus large des salarié.es.

Davantage d'informations vous seront transmises à l'issue de la prochaine rencontre intersyndicale du 10 mars 2025.



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La fédération construira des supports pour vos rassemblements :

- Cadre photo
- Lettre aux conseillers départementaux/présidents de CD

Benjamin Vitel
Secrétaire national

Stephan GARREC
François GIEUX
Emmanuel LOESEL
Secrétaires Fédéraux



Déclaration intersyndicale
Paris, le 05 mars 2025

La Fédération nationale CFE-CGC Santé Social, les Unions Fédérales CGT Action Sociale et CGT Santé Privée, la Fédération nationale CFDT Santé Sociaux, la Fédération nationale FO Action Sociale et l'Union nationale FO Santé Privée, la Fédération nationale SUD Santé Sociaux se sont réunies le 26 février 2025 à Paris.

Elles font un constat commun :

- de la situation sociale dégradée de tout le secteur de la santé et de la cohésion sociale (sanitaire, social, médico-social, aide à domicile, insertion...),
- de l'austérité budgétaire qui s'aggrave et qui se traduit par des baisses de financement dans les établissements et services,
- du blocage des négociations salariales dans les conventions collectives,
- du blocage du versement des 183 euros (Ségur) par nombre de départements, mais aussi par certaines ARS,
- du non-agrément, dans la BAD (Branche de l'Aide à Domicile) et dans la CCNT 65, des avenants salariaux, lié à un refus catégorique des départements de financer toute augmentation tant que l'Etat ne compense pas les dépenses supplémentaires.

Les organisations syndicales appellent l'ensemble des salariés du secteur à se mobiliser dans l'unité la plus large pour obtenir :

- L'augmentation générale des salaires prenant en compte a minima la perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans,
- Le versement inconditionnel des 183 euros pour toutes et tous,
- Le financement des établissements à hauteur des besoins, - L'amélioration des conditions de travail,
- La création des postes nécessaires.

DANS L'UNITE, LE 1^{er} AVRIL 2025,

GREVE ET MANIFESTATION

MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT !